Procès-Verbal N°8
Commission Régionale
des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion restreinte du 11 Avril 2019

Présents : Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Guillaume DEM, Albert ROUSSEAU, Joel LE BOT,

Assiste : Aline COUFFIN

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. PV CFTIS

1.2. Classements Terrains

1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **LESNEVEN : STADE JEAN ABAUTRET - NNI 291240201:**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5Sye à la CFTIS suite réception des tests in situ.

- **JANZE : STADE LOUIS LECOQ 3 - NNI 351360103:**
  Cette installation était classée en niveau FootA11Sye Provisoire jusqu'au 23/03/19.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 10/04/2019.
  - Tests in Situ
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 5Sye à la CFTIS.

- **SAINT MALO : STADE MARVILLE 5 - NNI 352880105:**
  Cette installation était classée en niveau FootA11Sye Provisoire jusqu'au 11/04/19.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Tests in Situ
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau 6Sye à la CFTIS.

1.4. Classements Eclairage

- **PLOUGASTEL : STADE DE KERBRAT - NNI 291890101 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E4 à la CFTIS.

- **GOSNE : SALLE DES SPORTS - NNI 351219901 :**
  La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau EFutsal3 à la CFTIS.

1.5 Demandes d'avis préalable

1.6 Classements Futsal

1.7 Prochaines Réunions :

Les Commissions fédérales sont fixées aux 25/04, 29/05, 27/06 et 25/07/2019.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classement Initial

- **PLELO : STADE DU COLONEL HAMSLEY - NNI 221820102:**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 19/03/2019.
  Elle prononce le classement Niveau FootA11 jusqu'au 11/04/2029.

- **CRUGUEL : PLAINE DE JEUX - NNI 560510201 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Rapport de visite
  Elle prononce le classement Niveau FootA11 jusqu'au 11/04/2029.

2.2. Confirmation Classement

- **QUEMENEVEN : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 292290101:**
  Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 19/03/2019.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Rapport de visite.
  - Arrêté d'ouverture au public du 19/03/2019.
  Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 19/03/2029.
  La Commission rappelle que les lignes de foot réduit doivent être à 2,5m des lignes de but.

- **QUEMENEVEN : STADE MUNICIPAL KERIEQUEL - NNI 292290201:**
  Cette installation était classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Rapport de visite
  Elle note qu'une distance de 300m sépare le terrain de l'installation principale.
  La commission modifie donc le NNI, initialement 292290102, en 292290201.
  Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 19/03/2029.
  La Commission demande que la longueur du terrain soit diminuée afin de respecter les 2,5m de distance avec tout obstacle et qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmis avant le 31/08/2019.

- **GOURIN : STADE EMILE LE GALL - NNI 560660101:**
  Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 01/07/2019.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement, et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 01/04/2019.
  Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 11/04/2029.

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre 1.3.).

2.3. Changement de Niveau

- **PLENEE JUGON : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 221850101:**
  Cette installation était en retrait de classement jusqu'au 07/07/25.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 11/02/2019.
  Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 14/03/2029.
  La Commission demande que la largeur du terrain soit réduite afin que la main courante soit mise à 2,5m des lignes de touche et qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019.

- **PLUHERLIN : STADE MUNICIPAL 1 - NNI 561710101:**
  Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 14/02/2019.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation et des vestiaires
  - Rapport de visite
  - Arrêté d'ouverture au public du 22/03/2019.
  L'installation étant non close, la commission prononce le classement niveau 6 jusqu'au 14/02/2029.
  La Commission demande que la main courante soit entièrement close et qu'une douche supplémentaire soit ajoutée dans les vestiaires du terrain d'honneur. Elle demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019.

- **PLUHERLIN : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 561710102:**
  Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 14/02/2019.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation et des vestiaires
  - Rapport de visite
  L'installation étant non close, la commission prononce le classement niveau 6 jusqu'au 14/02/2029.
  La Commission demande que la main courante soit entièrement close et qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019.

- **ROUDOUALLEC : STADE MUNICIPAL - NNI 561990101:**
  Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  La commission prononce le classement niveau 6 jusqu'au 14/02/2029, sous réserve que la largeur du terrain soit diminuée d'un mètre de chaque côté de sorte que les lignes de touche soient à 2,5m de la dalle béton en égalisant le niveau entre la terre et la dalle béton.
  Elle demande qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019.

2.4. Mise à jour de données

- **BRETEIL : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 350400102 :**
  La commission prend note que l'aire de jeu est maintenant totalement close, suite pose main courante.
  La commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au Public du 27/03/2019.

- **SAINT GANTON : STADE MUNICIPAL - NNI 352680101:**
  Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite
  Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 11/04/2029, conformément au Titre 6.
  La Commission demande que la largeur et la longueur du terrain soient réduites afin que la main courante soit mise à 2,5m des lignes et qu'une attestation confirmant le nécessaire fait lui soit transmise avant le 30/08/2019, ainsi qu'un plan de l'aire de jeu.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **LE MENE - PLESSALA : SALLE OMNISPORT - NNI 220469901:**
  La commission prend connaissance du nouvel imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 12/02/2019.
  - PVCDS du 27/08/18.
  Elle prononce le classement niveau Futsal3 jusqu'au 06/12/2028.

- **LE MENE - PLESSALA : SALLE OMNISPORT - NNI 220469902 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 12/02/2019.
  - PVCDS du 27/08/18.
  Elle prononce le classement niveau Futsal4 jusqu'au 06/12/2028.

- **PORDIC : SALLE OMNISPORT LOUIS AUFFRAY - NNI 222519901 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - PVCDS du 22/11/18.
  Elle prononce le classement niveau Futsal3 jusqu'au 11/04/2029.
  La Commission demande à ce qu'une protection mousse soit mise sur le poteau métallique à 1,02m de la ligne de touche lors des rencontres.

- **PORDIC : SALLE OMNISPORT LOUIS AUFFRAY 2 - NNI 222519902 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - PVCDS du 22/11/18.
  Elle prononce le classement niveau Futsal3 jusqu'au 11/04/2029.

- **GOSNE : SALLE DES SPORTS - NNI 351219901 :**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement et des documents transmis :
  - Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

- Arrêté d'ouverture au public du 08/04/2005.
- PVCDS du 23/04/2015.

Elle prononce le classement niveau Futsal4 jusqu'au 11/04/2029.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 5 - NNI: 350690105:**
  La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivant :
  - Certificat de Conformité
  - Attestation d'entretien

  Elle prononce le classement niveau E5 jusqu'au 11/04/2021.

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **ORGERES : STADE AMAND CUPIF 3 - NNI 352080103 :**
  La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable éclairage et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.

  Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

6. AFFAIRES DIVERSES

- **GOUEZEC : STADE MAURICE DUVAIL - NNI 290620101:**
  La commission prend connaissance du courrier de la mairie du 12/11/18 et enregistre le changement de nom du stade.
- **LAMBALLE : STADE DE LA TENUE 1 - NNI 220930301:**
  La commission prend connaissance du courrier de la mairie et transmet la demande dérogation à la Commission Gestion des Compétitions Seniors.

ANNEXE 1 : RELANCE DOCUMENT

Localité	Installation	Numéro NNI	Classement	Document(s) réclamé(s)	Relance
MAIRIE DE L'HERMITAGE LORGE	STADE DE BEL ORIENT	222030201	Niveau 6	une attestation confirmant que la hauteur des buts est conforme et que la largeur du terrain a été diminuée.	2nde relance
MAIRIE DE LA VICOMTE SUR RANCE	STADE LA VICOMTE SUR RANCE	223850101	Niveau Foot A11	Une attestation confirmant la main courante est bien à 2.5m des lignes de touche	1ere relance
MAIRIE DE BREST	STADE ROBERT ARNAULT 1	290190901	Niveau 5	Un arrêté d'Ouverture au public	1ere relance
MAIRIE DE CAMARET SUR MER	STADE RENÉ HEISE N°1	290220101	Niveau 5	Une attestation confirmant que les travaux pour fermer la main courante derrière les buts soient réalisés	1ere relance
MAIRIE DE GUILVINEC	STADE AMÉDÉE BIGUAIS	290720101	Niveau 5	Une attestation confirmant que la main courante soit totalement fermée	1ere relance
MAIRIE DE LEUHAN	STADE MUNICIPAL	291250101	Niveau 6	Une attestation confirmant que les lignes de touches sont bien à 2.5m des buts de Foot à 8 et que le passage derrière le but est clos	1ere relance
MAIRIE DE PLEUVEN	STADE JEAN DIRAISON 2	291610201	Niveau Foot A11	Une attestation les lignes de touche sont bien à 2,50m des mats électriques.	1ere relance
MAIRIE DE PLOUEDERN	STADE DE KERUGUEL	291810201	Niveau Foot A11	un courrier attestant que le terrain est réduit en largeur afin que les buts de foot réduit soient à 2,5m de la ligne de touche	2nde relance
MAIRIE DE POULLAOUEN	STADE JEAN MARSEILLER 1	292270101	Niveau 5	une attestation confirmant que le terrain est entièrement clos	2nde relance
MAIRIE DE SANTEC	STADE LAURENT CREACH 2	292730102	Niveau Foot A11	une attestation confirmant que le terrain a été réduit en largeur	2nde relance
MAIRIE DE BEIGNON	STADE DE LA GARENNE 2	560120102	Niveau Foot A8	La Commission demande une attestation indiquant que les lignes de but soit bien mise à 2.5m des pylônes et que les lignes de touche soient à 2.5m des abris de touche.	1ere relance
MAIRIE DE VANNES	STADE DE KERNIOL	562601101	Niveau 6	Un arrêté d'Ouverture au public - Les plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires	1ere relance